



DATE: lundi, le 6 octobre 2025

A: Tous les employés du personnel non-clinique

FROM: Laura Moses, Directrice du scrutin

SUJET: ÉLECTIONS 2025-Personnel non-clinique

Wâchiyekw | Kwey | Bonjour | Hi

La présente est pour vous informer que l'élection d'un représentant du personnel non-clinique pour siéger au Conseil d'administration du CCSSBJ aura lieu le 17 novembre 2025.

Le poste à combler est celui de Nicholas Ortepi, représentant du personnel non-clinique dont le mandat de trois ans se termine le mois prochain. M. Ortepi ayant rempli deux mandats consécutifs n'est plus éligible à se représenter.

Pour votre information, la définition du personnel non-clinique selon la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour autochtones cris se lit comme suit:

«Tout le personnel de l'établissement qui n'est pas membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, du conseil des sages-femmes, du conseil des infirmières et infirmiers ou du conseil multidisciplinaire de l'établissement».

Par ailleurs, la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris stipule à l'article 54, que:

« Les pouvoirs du conseil régional créés en vertu de la présente section sont exercés par un conseil d'administration formé par d'autres représentants:

(d) un représentant élu pour trois ans par et parmi les personnes membres du personnel non-clinique de l'établissement ».

D'autres renseignements suivront en temps et lieu.

Meegwetch – Chiniskumitin – Merci – Thank you